

SOLICITATION NUMBER: 24062-16-049/NUMÉRO DE LA DEMANDE: 24062-16-049

QUESTIONS AND ANSWERS SERIES - 003/SÉRIE DE QUESTIONS ET RÉPONSES - 003

Q3. Attachment 1 to Part 3 – Pricing schedule, requires the Bidder to provide per diem rates for the following categories:

- Project Manager
- Evaluation Support Specialist – Category 1
- Evaluation Support Specialist – Category 2
- Senior Consultant
- Consultant

However, the Attachment 1 to Part 4, Instructions is stating that: At bid closing, the Bidder must submit only:

- one (1) Project Manager
- one (1) Evaluation Support Specialist – Category 1
- one (1) Senior Consultant
- one (1) Consultant

Can you please confirm that an Evaluation Support Specialist - Category 2 is not required at bid closing? If yes, can you please remove that category from Pricing Schedule – Attachment 1 to Part 3?

A3. At the time of bid closing, the Bidder does not need to propose an Evaluation Support Specialist Category 2 resource. However, this category cannot be removed from the Pricing Schedule as the resource may be required in response to future Task Authorizations so the per diem rate must be presented at bid closing.

Q4. Can the Client please provide a definition Evaluation Support Specialist – Category 1 and Category 2? And what is the difference between the two categories?

A4. There is no specific definition for the Evaluation Support Specialist but the difference between the 2 categories is the skill set required for each as outlined in Attachment 1 to Part 4

Q3. Dans l'annexe 1 de la partie 3 – Barème de prix, il est indiqué que le soumissionnaire doit établir des taux journaliers pour les catégories suivantes :

- Gestionnaire de projet
- Spécialiste du soutien à l'évaluation – Catégorie 1
- Spécialiste du soutien à l'évaluation – Catégorie 2
- Expert-conseil principal
- Expert-conseil

Toutefois, dans l'annexe 1 de la partie 4, les instructions indiquent que : à la clôture des soumissions, le soumissionnaire doit soumettre uniquement :

- un (1) gestionnaire de projet
- un (1) spécialiste du soutien à l'évaluation – Catégorie 1
- un (1) expert-conseil principal
- un (1) expert-conseil

Veillez confirmer qu'un spécialiste de soutien de l'évaluation de catégorie 2 n'est pas requis au moment de la clôture des soumissions. Si tel est le cas, veuillez supprimer cette catégorie du barème de prix – Annexe 1 de la partie 3.

R3. À la clôture des soumissions, le soumissionnaire n'est pas tenu de proposer un spécialiste de soutien de l'évaluation de catégorie 2. Toutefois, cette catégorie ne peut être supprimée du barème de prix, car une telle ressource pouvant être exigée pour des autorisations de tâches à venir, le taux journalier doit être présenté à la clôture des soumissions.

Q4. Le client peut-il donner une définition de spécialiste de soutien de l'évaluation de catégorie 1 et de catégorie 2? Quelle est la distinction entre ces deux catégories?

R4. Il n'y a pas de définition particulière de spécialiste de soutien de l'évaluation, mais l'ensemble des compétences requises, décrit à l'annexe 1 de la partie 4, distingue ces deux catégories.
